



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST donné, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ par la soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté, lors de la séance tenue le 10 novembre 2025, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi 12 janvier 2026	19 h 30	Lundi 2 février 2026	19 h 30
Lundi 2 mars 2026	19 h 30	Lundi 6 avril 2026	19 h 30
Lundi 4 mai 2026	19 h 30	Lundi 1 ^{er} juin 2026	19 h 30
Lundi 6 juillet 2026	19 h 30	Lundi 3 août 2026	19 h 30
Mardi 8 septembre 2026	19 h 30	Lundi 5 octobre 2026	19 h 30
Lundi 2 novembre 2026	19 h 30	Lundi 7 décembre 2026	19 h 30

QUE le Conseil municipal invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-René-de-Matane, ce 11^e jour du mois de novembre 2025

Joyce Bérubé
Directrice générale et
greffière-trésorière